

Le fait est qu'un contingent supplémentaire de cinq boisseaux d'orge, ce qui fait un contingent de 15 boisseaux, a été accordé tout récemment, et je puis assurer le député que la Commission canadienne du blé continuera à accorder ce contingent dès qu'elle le jugera souhaitable en utilisant le système jusqu'au point qui lui paraîtra le plus judicieux. Voilà la ligne de conduite qu'on suivra à l'avenir au lieu d'abuser du système et de le congestionner avec des céréales dont le marché n'a que faire. La Commission canadienne du blé, agissant en fonction de ses obligations qui l'engagent à acheminer les céréales canadiennes vers les marchés, selon la méthode la plus judicieuse à ses yeux, a en réalité effectué des ventes à des prix se situant au-dessous des niveaux courants sur des marchés que l'on pourrait qualifier d'artificiels.

Le député a déclaré qu'il comprenait les raisons de cette façon de procéder. Moi qui appuie la Commission, je suis ravi d'entendre le député tenir ces propos. Il devrait essayer de comprendre et d'appuyer la Commission pour avoir ainsi acheminé nos céréales. Il devrait par ailleurs

essayer de comprendre que le prix de la Commission et le prix du syndicat sont établis à partir des prix initiaux et du dernier paiement éventuel. Il a fait des conjectures sur le paiement final, mais je préfère m'en abstenir. La Commission demande qu'on ne le fasse pas, pour des raisons commerciales valables, avant le moment où il n'est plus avantageux pour les concurrents de dévoiler ces prix.

• (10.20 p.m.)

Le principe du syndicat veut que ceux qui commercialisent leurs céréales auprès de la Commission partagent le prix, quelle que soit la période de l'année. Ceux qui préfèrent les mettre en marché auprès des minoteries constatent que ces dernières négocient l'orge au prix qu'elles peuvent obtenir. Je suis enchanté de voir que les producteurs de la région du député puissent obtenir un prix plus élevé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)